

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle
Section de la Gironde
17 Quai de la Monnaie
33080 BORDEAUX CEDEX
☎ 05 57 95 07 61
Fax: 05 57 95 07 66
snudifo33@yahoo.fr

SNUDI-F033

Syndicat National Unifié des Directeurs Instituteurs et professeurs des écoles
FORCE OUVRIERE

Déclaration préalable GT du 1^{er} juillet 2019

Mesdames, Messieurs

Comme prévu, le mouvement 2019 qui inaugure les nouvelles règles, imposées par le ministère via sa note de service sur la mobilité des enseignants a été chaotique. Les 147 collègues nommés d'office peuvent en témoigner. Le SNUDI FO vous a alerté à plusieurs reprises sur la complexité du mouvement et sa non compréhension par bon nombre de collègues.

La majorité de ces nommés d'office se trouvent dans des situations intenable, certains devront effectuer 200 km A/R par jour. Nous espérons que les nombreuses demandes de révision d'affectation reçues par vos services recevront une attention particulière et bienveillante de votre part au même titre que celle accordée aux chefs d'établissement et directeurs généraux d'administration publiques dans d'autres circonstances.

La mise en place hâtive de ce nouveau logiciel fourni par le ministère, non opérationnel et non abouti, dont il est quasi impossible de percevoir l'algorithme a acté à nos yeux l'échec de ce mouvement 2019 avec 8,5% des participants nommés d'office.

Ce nouveau fonctionnement est inacceptable, le SNUDI FO exige le respect de l'égalité de traitement, garantie par les statuts, les droits collectifs et les barèmes dans le cadre

d'un droit à muter respecté. Nous demandons l'abandon pur et simple de cette circulaire ministérielle.

L'annonce de la création d'un grand service public d'accompagnement des élèves en situation de handicap, «un grand service de l'école inclusive» (entre guillemets) a attiré toute notre attention. Nous verrons si les ambitions affichées et décrites dans une nov-langue managériale que nous connaissons bien (mutualisation, pôles inclusifs, pôles ressource, réactivité, flexibilité) seront au rendez vous.

Nous craignons que le terme «mutualisation» n'apporte pas une réponse concrète aux besoins réels des élèves en situation de handicap et des enseignants. Mutualisation signifie toujours appauvrissement dans le vocabulaire économique et se traduit à coup sûr par des baisses de moyens. C'est ce à quoi nous assistons dans le service public que ce soit dans

la fonction publique hospitalière ou maintenant dans l'éducation nationale dans le cadre de la prise en charge des élèves allophones, dans la gestion des RASED et maintenant des AESH. Dans une stratégie revendiquée de destruction de l'enseignement spécialisé et des structures y participant.

Nous serons donc particulièrement attentifs au devenir des AESH, dont le texte définitif concernant le «statut» (entre guillemets) vient de sortir.

- Pas de revalorisation salariale (c'est l'indice 47, le plus bas de la fonction publique, 649 euros nets pour 24 heures sur 36 semaines, une seule revalorisation possible qui n'excéderait pas 6 points d'indice soit 28 euros mensuels).

- Pas d'indemnité REP/REP+, pas de frais de déplacement.

A la revendication d'un travail à temps complet pour percevoir un salaire décent, le ministère répond par la possibilité pour l'employeur de modifier la quotité de service en fonction des besoins par une modification du contrat, ce n'est qu'une possibilité même si semble-t-il le ministère promet des contrats à temps plein de 35h semaine, nous verrons.

A la revendication d'un véritable statut et d'emplois stables, pérennes et reconnus, le ministère répond par la reconduction des contrats précaires de 3 ans renouvelables une fois puis possibilité de CDI.

A la revendication d'un droit à la formation professionnelle de qualité sur le temps de travail, le ministère répond par la possibilité de suivre une formation de 60h en dehors des temps d'accompagnement des élèves.

Tout cela est insuffisant pour le SNUDI FO 33.

Nous serons attentifs à toute nouvelle dégradation des conditions de travail des AESH dans le cadre de la mise en place des PIAL.

Un dernier mot sur la réunion technique programmée par la Direction Générale de l'Administration Publique du 18 juin 2019. Toutes mesures générales comme la revalorisation du point d'indice (gelé 8 ans sur les 10 dernières années), le maintien de l'indemnité compensatrice de la CSG sont écartées sans états d'âme. Il n'est naturellement pas question de prime exceptionnelle comme annoncée par le Président de la République pour le secteur privé.

Nous ne pouvons que ressentir ce mépris affiché par l'état pour ses propres agents, Dans le même esprit, la future loi de transformation de la fonction publique entérine ce choix

de rupture du dialogue social et de limitation des droits démocratiques en vidant de leur substance les CAP et en supprimant les CHSCT.

Le SNUDI FO revendique:

- L'abandon des PIAL.
- Le maintien et le développement des établissements et structures spécialisés (IME, ITEP, hôpital de jour, SEGPA-EREA).
- L'intégration des AESH dans un corps de la fonction publique.
- Le retour à un mouvement à deux phases.
- Une revalorisation des salaires.

Les élus du Snudi FO 33